ESSAI

SUB

L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION

DES

HOTELS DU ROI,

DE LA REINE ET DU DAUPHIN SOUS CHARLES VI

(1380-1422)

PAR

François BOUCHER

Elève de l'École des Hautes-Études.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Liste et étude critique des comptes des Hôtels sous Charles VI.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE GÉNÉRALE DES HOTELS DU ROI, DE LA REINE ET DU DAUPHIN

CHAPITRE PREMIER

RESSOURCES, RAPPORTS AVEC LA CHAMBRE DES COMPTES, COMPTES ET PIÈCES DE COMPTABILITÉ

Les Hôtels de la Reine et du Dauphin ne forment

qu'un seul et unique organisme avec celui du Roi, auquel ils ont toujours été assimilés sous Charles VI.

1. Ressources. — La plus grande partie des ressources pécuniaires des Hôtels proviennent des recettes du domaine, des aides et des monnaies, quelquefois aussi de celles de la trésorerie des guerres.

Contributions du domaine. — Diverses ordonnances qui s'occupent d'en fixer le montant et d'en assurer les rentrées aux services bénéficiaires.

Contributions des aides. — Ce furent en général les plus importantes. Liste des receveurs particuliers qui opéraient des versements au profit des Hôtels, principalement dans les provinces de Normandie, de Picardie et d'Ile-de-France.

Contributions des monnaies et de la trésorerie des guerres.

Abus qui résultèrent des assignations levées pour les Hôtels. Réformes proposées par l'Ordonnance Cabochienne.

Les ressources en nature des Hôtels provenaient du droit de « prises » réservé au Roi, à la Reine et au Dauphin. — Les prises : leur levée par les officiers de l'Hôtel ; leur paiement. — Exemptions de prises accordées par le Roi à diverses localités, surtout aux environs de Paris.

2. Rapports avec la Chambre des comptes. — Celleci possédait sur les officiers des Hôtels des droits de juridiction : remontrances, amendes, etc. — Appel des jugements de la Chambre des comptes : conflit de 1402 entre elle et le Parlement. La souveraineté de la Chambre des comptes est reconnue à diverses reprises.

La Chambre des comptes établit les règlements de certains des services des Hôtels : ceux de la Chambre aux deniers du Roi (17 mars 1391 n. st.), de l'Argenterie du Roi (5 février 1395 n. st.) et de son Écurie (mars 1413 n. st.).

Elle exerce un contrôle avec la comptabilité des Hôtels. Traces de ce contrôle dans les comptes et pièces comptables.

3. Comptabilité. — Comptes des différents services des Hôtels. — Études des diverses pièces comptables relatives à leur fonctionnement. Les jetons. La monnaie parisis est presque seule employée dans la comptabilité des Hôtels.

CHAPITRE II

LES ORDONNANCES DE L'HÔTEL. LES OFFICIERS DE L'HÔTEL

- 1. Ordonnances de l'Hôtel du Roi. Elles taxent les gages des officiers, établissent le roulement de leur service et fixent leurs indemnités ou allocations, mais ne s'occupent presque pas des divers services. Ordonnances de janvier 1387 n. st. (du Louvre), de février 1389 n. st. (de Vernon), de septembre 1418 (de Paris), de juillet 1422 (de Senlis). Jusqu'en 1418, augmentation progressivé du nombre des officiers de l'Hôtel, que l'ordonnance de 1422 réduit de moitié.
- 2. Officiers de l'Hôtel. Leurs privilèges. Officiers des métiers de l'Hôtel. Panneterie. Échançonnerie. Cuisine. Fruiterie. Écurie. Fourrière. Le grand maître de l'Hôtel: ses fonctions. Liste des titulaires de cette charge.

Pas plus que les maîtres des requêtes, les notaires et secrétaires du Roi ne sont à proprement parler des officiers de l'Hôtel du Roi. La Chancellerie n'ayant pas de comptabilité spéciale, ils y recevaient leurs gages et diverses allocations mais jamais la Chancellerie n'a fait partie de l'Hôtel du Roi, du moins sous Charles VI.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DES HÔTELS

Existence du gouverneur des Hôtels avant 1380 : il assignait les fonds nécessaires à la dépense des différents services des Hôtels. Ses fonctions.

Liste des gouverneurs des Hôtels sous Charles VI.

DEUXIEME PARTIE

L'HOTEL DU ROI

CHAPITRE PREMIER

LA CHAMBRE AUX DENIERS DU ROI

C'est la caisse de l'Hôtel du Roi. Son état en 1380. Elle solde les frais de nourriture, les gages du personnel et diverses autres dépenses afférentes au fonctionnement de l'Hôtel du Roi.

Le maître de la Chambre aux deniers : ses fonctions, Le règlement de mars 1391 n. st. — Liste des officiers chargés de cet office sous Charles VI.

Le contrôleur : ses fonctions et ses pouvoirs de contrôle sur la recette et sur la dépense du service. Liste des contrôleurs.

Clercs de la Chambre aux deniers et clercs des offices.

Rôle du gouverneur des Hôtels dans le fonctionnement de la Chambre aux deniers.

Recettes et dépenses de ce service : ses ressources, leur provenance.

Comptabilité. Durée des comptes. — Étude détaillée de leur cadre intérieur.

CHAPITRE II

LES COFFRES DU ROI

État de ce service en 1380. Les Coffres soldent toutes les pensions des officiers de l'Hôtel. Il n'y a pas lieu de distinguer sous Charles VI des gardes des Coffres et des gardes des deniers des Coffres : ce ne fut qu'un seul et même service.

Le garde des Coffres. Ses fonctions ; sa comptabilité ordinaire et extraordinaire. Liste des gardes des Coffres.

Recettes et dépenses du service. Ses ressources : leur provenance.

CHAPITRE III

LES GARNISONS DES HÔTELS

Chaque service avait des « garnisons » ou réserves de provisions, dont certaines constituent des services autonomes. Garnisons des vins du Roi. Etat et organisation du service en 1380. Le maître des garnisons des vins : ses fonctions. Liste de ces officiers sous Charles VI. — Ressources du service : leur origine.

Les Hôtels de la Reine et du Dauphin possédèrent également des garnisons de vins. Liste des maîtres des garnisons de ces deux Hôtels.

CHAPITRE IV

L'ARGENTERIE DU ROI

Ce service est chargé de tout ce qui concerne l'habillement du Roi, de la famille royale et des officiers de l'Hôtel, et, en partie, de leur ameublement. L'Argenterie de la Reine en est détachée en 1393 et devient autonome. L'argentier : ses fonctions. Le règlement du 5 février 1395 n. st. — Liste des argentiers de Charles VI.

Un « gouvernement de l'Argenterie » du Roi seul se constitua en 1409 du démembrement partiel du gouvernement des Hôtels. Son gouverneur ordonnançait les dépenses du service. Ses fonctions. Liste des titulaires de cette charge (1409-1416).

Le contrôleur de l'Argenterie : ses fonctions. Liste des contrôleurs.

Ressources et comptabilité.

CHAPITRE V

LA GARDE DES JOYAUX ET LA CHAMBRE AUX JOYAUX

1. La Garde des joyaux. — État du service en 1380 : ses dépôts particuliers. Transformation du service : il s'unifie et se centralise définitivement en 1400.

Le garde des joyaux. Ses fonctions. Rédaction des inventaires. Liste des gardes des joyaux.

Étude des comptes et inventaires du service.

2. La Chambre aux joyaux. — On a toujours confondu cette dernière avec la Garde des joyaux. Elle se trouvait sous la direction de l'argentier : il faut voir dans cette Chambre aux joyaux les débris de l'ancien service des joyaux autrefois confié à l'argentier seul et dont une partie s'était détachée pour constituer la Garde des joyaux.

Fonctions de l'argentier. Le clerc de la Chambre aux joyaux. — Les inventaires.

Divers dépôts des joyaux et de la Chambre aux joyaux. Dilapidation des joyaux sous Charles VI : engagements et ventes successives.

CHAPITRE VI

LA GARDE DES TAPISSERIES

Ce service ne semble avoir reçu une organisation indépendante que sous Charles VI : il provient d'un démembrement partiel de l'Argenterie.

Le garde des Tapisseries : ses fonctions. — Liste de ces gardes.

Inventaire des tapisseries de Charles VI. Garde des tapisseries de la Reine.

CHAPITRE VII

L'ÉCURIE DU ROI

Situation de ce service en 1380. Il ne comporte pas seulement l'« extraordinaire ».

Le maître de l'Écurie : ses fonctions. — Liste des maîtres de ce service. — Les officiers subalternes de l'Écurie.

Comptabilité et inventaires.

CHAPITRE VIII

LA VÈNERIE DU ROI

Le maître de la Vènerie : ses fonctions. — Liste des maîtres de la Vènerie. Officiers subalternes.

Ressources financières : leur origine. Fixité des recettes. Examen des comptes de la Vènerie et de leur cadre intérieur.

CHAPITRE IX

LA FAUCONNERIE DU ROI

Le maître fauconnier : ses fonctions. Liste des maîtres fauconniers. Ressources et comptabilité.

TROISIÈME PARTIE

LES HOTELS DE LA REINE ET DU DAUPHIN

CHAPITRE PREMIER

LA CHAMBRE AUX DENIERS DE LA REINE

L'organisation et le fonctionnement de ce service sont calqués sur ceux de la Chambre aux deniers du Roi.

Le maître de la Chambre aux deniers. Sa nomination : ses fonctions. Liste de ces officiers.

Le contrôleur : ses fonctions. Liste des contrôleurs. Clercs de la Chambre aux deniers et clercs des offices. Rôle du gouverneur des Hôtels.

Ressources du service et comptabilité.

CHAPITRE II

L'ARGENTERIE DE LA REINE

Jusqu'au 25 mai 1393, elle se confond avec celle du Roi. Sa création. Organisation et fonctionnement.

L'argentier : ses fonctions. Liste des argentiers de la Reine. Le contrôleur : ses fonctions. Liste des contrôleurs.

L'Argenterie de la Reine n'eut pas de gouverneur particulier, comme celle du Roi : ses dépenses sont ordonnancées par le gouverneur des Hôtels.

Ressources et comptabilité.

CHAPITRE III

LES HÔTELS DU DAUPHIN ET DES ENFANTS DE FRANCE

Organisation générale.

Hôtels des divers Dauphins sous Charles VI. Leurs services. Liste des chefs de ces services.

Hôtels des autres enfants de France.

CONCLUSION PIÈCES JUSTIFICATIVES